

PONT-L'ABBÉ BASKET CLUB

TROC ET PUCES

Dimanche 6 juillet 2025

Renseignements et réservations : troc-et-puces@pabc.fr

AUCUNE INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE, renseignements possibles au 06 48 67 01 18.

Le bulletin d'inscription est à retourner avec le règlement à la Salle Omnisports (Rue Laennec à Pont-l'Abbé) dans la boîte aux lettres installée à l'entrée de la salle. **Les bulletins incomplets seront refusés.** Aucun envoi par ne sera réalisé, il est cependant possible de retirer le bulletin d'inscription à la salle Omnisports les samedis de match ou de le télécharger sur [notre site internet](#).

Règlement :

Art. 1 : Le Pont-l'Abbé Basket Club organise le dimanche 6 juillet 2025 un troc et puces au Bois Saint Laurent, le long de la rivière de Pont l'Abbé. La manifestation se déroule uniquement en extérieur.

Art. 2 : Cette manifestation s'adresse aux particuliers et professionnels.

Art. 3 : L'exposant non professionnel atteste sur l'honneur de sa non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours.

Art. 4 : L'ouverture du troc et puces au public aura lieu de 9 heures à 18 heures.

Art. 5 : Le tarif pour les exposants est de 5€ le mètre linéaire et 2€ la table de 2m20 non négociable. Pas de banc. **Pas de longueur de table supérieure aux mètres linéaires réservés. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.**

Art. 6 : Les exposants pourront se présenter à l'accueil à partir de 6 heures (selon le créneau horaire défini en fonction de votre emplacement), en suivant le fléchage spécifique. Ils devront être munis de leur fiche d'inscription (faire une photocopie) ou de la confirmation, ainsi que d'une pièce d'identité.

Art. 7 : Les exposants s'engagent à présenter leurs marchandises de 9 heures à 18 heures et à ne remballer qu'après 18 heures.

Art. 8 : Tout désistement devra être signalé au plus tard 48h avant afin de prétendre au remboursement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation de tout exposant arrivé après 9 heures et de disposer de cet emplacement.

Art. 9 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, détérioration ou tout accident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation.

Art. 10 : En cas d'annulation par les organisateurs avant 9 heures le jour de la manifestation, la moitié du montant de l'inscription sera remboursée.

Art. 11 : Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et les installations mises à leur disposition par les organisateurs et à nettoyer leur emplacement après utilisation (ne rien fixer dans les arbres et utiliser les containers à poubelles).

Art. 12 : Le petit déjeuner (une tranche de quatre-quarts, une boisson chaude, un jus d'orange) sera offert jusqu'à 10 heures **maximum** aux exposants sur présentation du ticket remis à l'entrée. Il sera possible de se restaurer sur place.

Art. 13 : L'inscription sera considérée comme définitive lors de la réception de **la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée du règlement** par chèque (à libeller à l'ordre du PABC). Il est également possible de s'inscrire en ligne et de régler par carte bancaire sur <https://www.helloasso.com/associations/pont-l-abbé-basket-club/evenements/troc-et-puces-2025>

Art. 14 : Une confirmation d'inscription sera expédiée par mail.

Art. 15 : Les stands de restauration sont interdits sauf sur autorisation des organisateurs.

Art. 16 : Compte-tenu de la configuration des lieux (présences d'arbres), seuls quelques emplacements peuvent accueillir des véhicules. **Pas de voiture possible en dessous de 4 mètres linéaires réservés non négociable.**